

# Règlement Tombola des 120 ans ASSJ RUGBY

## **Article 1 : Association organisatrice :**

ASSOCIATION SPORTIVE SAINT JUNIEN RUGBY (ASSJ RUGBY) inscrite au RCS de LIMOGES sous le n° 39345698300021 ayant siège 1 Allée des Pommiers 87200 SAINT JUNIEN

## **Article 2 : Date de la tombola :**

La tombola intitulée « Tombola des 120 ans » se déroulera le 10 mai 2025.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 10 mai 2025 à 17h00.

L'association ne pourra être tenue responsable, si pour une raison indépendante de sa volonté, la tombola devait être en totalité ou partiellement reportée, modifiée ou annulée.

## **Article 3 : Participants**

La tombola est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine.

Les membres du bureau de l'association organisatrice ne participeront pas.

## **Article 4 : Modalités de participation**

Mille bulletins de tombola d'une valeur de 10 euros seront mis en vente. Ils devront pour être valables porter le nom, le prénom, le n° de téléphone du joueur.

La vente des billets se fera au club house.

## **Article 5 : Affectation des sommes recueillies**

Les fonds provenant de la vente des billets de tombola seront affectés :

- à l'amélioration des structures du club
- à la formation des éducateurs.
- à l'achat de matériel spécifique pour l'entraînement

## **Article 6 : Dotations**

150 lots seront mis en jeu pour cette tombola, ils ont une valeur globale de 40 000 Euros.

Ils sont listés ci-dessous par valeur décroissante :

- **1 voiture CITROEN C3**
- **1 croisière de 1 semaine en méditerranée pour 2 pers,**
- **1 voyage de 1 semaine à Marrakech dans un hôtel 4 étoiles pour 2 pers,**
- **1 canapé lit de chez Altoni,**
- **1 repas pour 2 pers dans un restaurant étoilé (La chapelle Saint Martin),**
- **double magnum de vin (rouge et blanc),**
- **1 set complet de porcelaine de la Fabrique,**
- **1 trottinette électrique,**
- **1 console de jeu Switch,**
- **1 tablette tactile,**
- **1 tronçonneuse,**
- **1 bon d'achat (Hyper U),**
- **1 maillot dédicacé du XV de France,**
- **Packs maillots dédicacés + 2 places adultes et 2 places enfants dans différents clubs de TOP 14,**
- **40 valises,**
- **40 chaussures PUMA femme,**
- **40 sacs (sac à main et cabas) femme,**
- **40 Vanity,**
- **40 Portefeuille femme,**

Les lots ne sont ni échangeables, ni transformables en espèces.

## **Article 7 : Tirage au sort**

Il sera effectué parmi tous les bulletins déposés dans l'urne située Salle des Congrès, avenue du Chatelard 87200 SAINT JUNIEN.

Le tirage au sort sera effectué par Maître Caroline LALIZOU, Commissaire de Justice lors de la Tombola des 120 ans du club le samedi 10 mai 2025 à 17h00.

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

### **Article 8 : Règlement**

La participation à cette tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans aucune réserve.

Le règlement complet de la tombola est déposé en l'étude de la SAS SYSLAW, Commissaires de Justice associés, 31 rue Bernard Palissy 87000 LIMOGES.

Le règlement complet peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse de la tombola 1 allée des Pommiers 87200 SAINT JUNIEN.

Il peut être consulté directement en ligne sur le site [www.syslaw.fr](http://www.syslaw.fr).

### **Article 9 : Publicité et coordonnées**

Toute personne participant à cette tombola autorise l'organisateur à faire paraître son nom et prénom à titre publicitaire sauf opposition de sa part. Si tel est le cas, il vous suffit d'avertir l'association ASSJ RUGBY par courrier.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque personne dispose d'un droit d'accès aux informations enregistrées et de rectification.

Les gagnants seront informés lors du tirage au sort, et s'ils sont absents, par téléphone ou courriel à partir du 12 mai 2025 ou par courrier à l'adresse figurant sur le bulletin dans un délai de huit jours à compter du tirage, des modalités de remise des lots.

Les noms des gagnants seront affichés dans les locaux de l'association.

### **Article 10 : Retrait des lots**

La date limite de retrait des lots est fixée au 13 juin 2025.

Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne se seront pas manifesté avant cette date se verront déchu de leur droit, et perdront la propriété du

bien. L'association remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

Les lots sont à retirer sur place, 1 Allée des Pommiers 87200 SAINT JUNIEN.

Ce jeu a été mis en ligne sur le site [www.syslaw.fr](http://www.syslaw.fr)